

Définir un modèle économique pérenne permettant la reconquête de la biodiversité par les acteurs publics et privés

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

La biodiversité au cœur des politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIF

Augmenter le soutien à la reconquête de la biodiversité et supprimer progressivement les financements dommageables à la biodiversité

PROBLÉMATIQUES

Dans le contexte d'érosion de la biodiversité largement documenté et pointant la responsabilité des activités anthropiques, il est nécessaire d'engager des transformations importantes impliquant des innovations politiques, sociales, techniques et économiques. Au-delà des impacts des activités humaines sur les écosystèmes, il existe de réelles dépendances entre économie et biodiversité.

Par ailleurs, le financement d'actions en faveur de la biodiversité est en deçà de ce qui est requis, et les tensions sur les finances publiques incitent à trouver de nouvelles sources de financement. Le secteur privé a ainsi un rôle essentiel à jouer aux côtés des acteurs publics pour enrayer l'effondrement du vivant.

Mais, en matière de biodiversité, il n'existe pas à proprement parler de modèle économique structuré comme pour l'eau, l'énergie ou les déchets. Les services rendus par la nature sont "gratuits" et il n'y a que très peu de flux financiers lors d'atteinte à la biodiversité (principe pollueur-payeur utilisé dans le domaine de l'eau, de l'énergie, des déchets) ou par les bénéficiaires des externalités positives de la nature (activités touristiques...). Dès lors, il apparaît nécessaire de mobiliser divers mécanismes économiques qui permettent à la fois de diminuer l'empreinte écologique des activités humaines et de démultiplier les moyens de préservation et de valorisation des écosystèmes et de leurs fonctions.

Plusieurs de ces mécanismes sont décrits dans d'autres fiches de la SRB (notamment C28 à C32, E45, E47). Il s'agit donc ici de les compléter et les mettre en relation dans le cadre d'une démarche globale cohérente.

DESCRIPTION

Pour « faire modèle », il importe d'engager concomitamment des démarches et outils, à des échelles pertinentes sur les champs suivants :

1. Labellisations, certifications et affichages environnementaux :

- Soutien au développement et la diffusion des outils d'évaluations des entreprises, de comptabilité écologique, d'affichages environnementaux et labels valorisant les pratiques vertueuses et démarches de progrès.

2. Création et structuration de marchés vertueux vis à vis des écosystèmes et de la biodiversité :

- Accompagner des démarches collectives d'activités et d'entreprises développant des modèles économiques à impact positif sur la biodiversité (productions primaires, génie écologique, biomimétisme...).
- Structurer un réseau de partenaires alliant développement économique et biodiversité qui pourraient ainsi constituer une « filière biodiversité ».

3. Surcompensation volontaire :

- Inciter les acteurs à contribuer aux outils de financement de la biodiversité (ex. dette écologique résiduelle versée à un fonds régional), notamment dans le cadre de l'accompagnement à l'identification de l'empreinte écologique des entreprises et organisations (comptabilité extra-financière, diagnostics / plans d'actions « biodiversité »).

Définir un modèle économique pérenne permettant la reconquête de la biodiversité par les acteurs publics et privés

4. Fiscalité écologique :

- Engager une réflexion avec des chercheur.se.s en économie, environnement, fiscalistes etc. pour formuler des propositions argumentées afin de pallier le déficit de ressources financières permettant d'alimenter les dispositifs de préservation et reconquête de la biodiversité. Le travail à mener concerne notamment la vocation des dispositifs fiscaux (incitatif, dissuasif et parafiscaux), les bases (foncier, activités...), les flux... dans une optique de formuler des propositions d'évolution des dispositifs existants afin de garantir une stabilité de la pression fiscale (réaffectation, modification des critères, bases et taux...).

5. Création de nouvelles ressources financières en faveur de la biodiversité :

- Lancement d'une réflexion autour de la création d'un fonds régional (fondation abritée, fonds de dotation) alimenté par des partenariats privés via des entreprises régionales et nationales, et/ou publics. Ce fonds pourrait être mobilisé en priorité vers des actions de conservation ainsi que des projets innovants et expérimentaux de développement de modes de production favorables à la biodiversité.

6. Paiements pour services environnementaux (PSE) :

- Initier et expérimenter, à l'échelle de territoires identifiés, des PSE en « circuit court », c'est-à-dire dans lesquels les bénéficiaires d'un service écosystémique et les fournisseurs d'un service environnemental peuvent interagir directement.
- Contribuer au déploiement de PSE en « circuit long » (dans lesquels les bénéficiaires sont moins identifiés), notamment dans le cadre de démarches engagées à l'échelle régionale (ex. ACCLENA).

Pour être efficaces, ces démarches doivent être complétées par des mécanismes non économiques, tels que décrits dans d'autres fiches de la SRB (réglementation, mise en cohérence des politiques publiques, réformes des subventions néfastes à la biodiversité, bio-conditionnalité des aides...).

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le réseau SOLTENA (Solutions pour la Transition Écologique Nouvelle-Aquitaine) regroupe et accompagne des acteurs qui œuvrent - par les produits et services qu'ils développent, et les pratiques qu'ils intègrent - pour la transition énergétique, l'économie circulaire, la préservation des milieux et le développement durable.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- Expérimentation et création de nouveaux outils permettant d'internaliser les valeurs de la biodiversité dans les comportements économiques
- Sensibilisation des élus et étude de projets de réformes de la fiscalité (à toutes les échelles)
- Développement des PSE ou autre dispositif équivalent
- Implication du secteur privé dans le financement de la préservation de la biodiversité (fonds régional...)
- Évaluation des certifications et labels au prisme de la biodiversité, production et mise à jour d'un guide de recensement

Définir un modèle économique pérenne permettant la reconquête de la biodiversité par les acteurs publics et privés

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Région
- **Porteurs de projets « types »** : ARB, Départements, Collectivités locales, Acteurs publics territoriaux (hors collectivités), socioéconomiques et de la recherche
- **Partenaires techniques** : ARB, ADEME, OFB, Agences de l'Eau, Acteurs de protection de la nature et de la connaissance
- **Partenaires financiers potentiels** : Région, Départements, Agences de l'eau

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 5. Des financements au service des politiques de biodiversité
- Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- **Néo Terra** : Fiche 23. Développer des modes de financement innovants en faveur de la transition agro-écologique

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

